



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07-10-2026 /

Dossier complet le : 07-10-2026 /

N° d'enregistrement : 024425/KK P

1 Intitulé du projet

ILOW - 153 logements et un commerce de 280 m² au rez-de-chaussee

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BOUYGUES IMMOBILIER

Raison sociale

BOUYGUES IMMOBILIER

N° SIRET

56209154601009

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

MENAGER

Prénom(s)

EMILIE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet ILOW consiste à construire, à l'angle de l'avenue Pablo-Picasso et du boulevard de Pesaro à Nanterre, un immeuble de logements collectifs comprenant 153 logements et un restaurant en rez-de-chaussée. Le bâtiment s'élève jusqu'en R+9 et comporte deux niveaux de sous-sol destinés notamment au stationnement. Sa surface de plancher totale est d'environ 10 976 m², dont 284 m² pour le restaurant. Le projet comprend également l'aménagement d'un cœur d'îlot végétalisé, avec une partie en pleine terre, ainsi que des terrasses végétalisées. Le terrain a été libéré à la suite d'une démolition réalisée en 2022 : aucune démolition de bâtiment n'est prévue dans le cadre du présent projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à développer une offre de logements au sein d'un secteur urbain déjà constitué, tout en animant le rez-de-chaussée par l'implantation d'un restaurant ouvert sur l'espace public. Son implantation et sa volumétrie accompagnent le carrefour formé par l'avenue Pablo-Picasso et le boulevard de Pesaro. L'aménagement paysager du cœur d'îlot, comprenant des plantations en pleine terre et sur dalle, vise à améliorer le cadre de vie des habitants et à introduire une diversité végétale au sein de l'opération. Le projet prévoit également des espaces de stationnement pour les vélos et le raccordement des logements au réseau de chaleur pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront la préparation du terrain, les terrassements nécessaires à la réalisation de deux niveaux de sous-sol, puis la construction de l'immeuble et l'aménagement du restaurant en rez-de-chaussée. Ils se poursuivront par la réalisation des accès, des espaces extérieurs, du cœur d'îlot planté et des terrasses végétalisées. Les terres excavées et les déchets de chantier feront l'objet d'une gestion adaptée à leur nature et aux résultats de l'étude environnementale. La durée de travaux est estimée à 30 mois, avec un démarrage au troisième trimestre de 2027.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En exploitation, le bâtiment accueillera 153 logements, répartis du rez-de-chaussée au R+9, et un restaurant au rez-de-chaussée. Il disposera de 132 places de stationnement automobile, dont 7 places PMR accessibles, ainsi que de 255 emplacements pour vélos. Le cœur d'îlot comprendra des espaces plantés, dont environ 95 m² de pleine terre figurant sur le plan du rez-de-chaussée. Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire des logements seront assurés par un réseau de chaleur urbain. Aucun démantèlement n'est envisagé à ce stade. Si une déconstruction devait intervenir à terme, elle donnerait lieu à une gestion des matériaux et des déchets conformément à la réglementation alors applicable.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire portant sur l'immeuble de logements, le restaurant en rez-de-chaussée, les deux niveaux de sous-sol et les aménagements extérieurs.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette de l'opération Surface de plancher globale Espaces extérieurs Hauteur de construction (hors édifices techniques) Logements Places de stationnement	(2 348, m ²) (10 976, m ²) (515, m ²) (29,98, m) (153, logements) (132, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 167 Voie : Avenue Pablo Picasso

Lieu-dit :

Localité : 167 Avenue Pablo Picasso 92000 Nanterre

Code postal : 92000 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°13'46"E Lat. : 48°53'26"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Nanterre, secteur UBb (PLU approuvé le 15 décembre 2015 et mis en compatibilité par délibération du conseil territorial le 9 décembre 2025).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune Zone Naturelle d'Interet Floristique et Faunistique (ZNIEFF) ou Espace Naturel Sensible (ENS) n'est situee a proximite du site. Les ZNIEFF les plus proches sont : - la ZNIEFF de type I « Berges de Seine au Bois de Boulogne » situee a environ 2 km au sud-est - la ZNIEFF de type II « Bois de Boulogne » situee a environ 2 km au sud-est. (Annexe 8).
En zone de montagne ?	☐	☒	Sans objet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site concerne par l'emplacement du projet ne fait pas l'objet d'un Arrete Prefectoral de Protection de Biotope (APB). Un APB se trouve a moins de 20 km. Il s'agit du site : - Glacis du fort de Noisy-le-Sec (Romainville) situe a environ 16 km
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Sans objet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Il n'y a pas de PNR dans le Departement de Hauts-de-Seine. Le PNR la plus proche se trouve a 16,7km au nord du site. Il s'agit du Parc Naturel Regional Oise - Pays de France dans l'Oise (60) et Val-d'Oise . La Reserve naturelle regionale la plus proche se trouve a 21km au nord du site. Il s'agit du site Marais de Stors a Val d'Oise. La Reserve Naturelle Nationale la plus proche

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le site est concerne par le Plan de Prevention du Bruit dans l'Environnement de la Metropole du Grand Paris 2025-2029, adopte le 12 decembre 2025. De la meme maniere, il est concerne par le PPBE des infrastructures routieres et ferroviaires de l'Etat dans les Hauts-de-Seine - quatrieme echeance, approuvee le 8 novembre 2024, ainsi que le PPBE du Departement des Hauts-de-Seine
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site de construction n'est pas localise dans le perimetre d'un monument historique ou d'un site classe. Le monument historique le plus proche est l'Eglise Notre-Dame-de-la-Pitie a Puteaux, situee a 1,4 km. Compte tenu de l'eloignement important par rapport au site du projet, aucun impact n'est attendu. Neanmoins, le site se trouve a proximite des Tours Nuades. site reconnu
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide identifiee sur ce site urbain artificialise. La Zone a dominante humide (SDAGE) la plus proche est l'etang du parc Andre Malraux a 800 m a l'ouest du site, classe « eaux de surface ». Le site n'est pas concerne par une enveloppe d'alerte des zones humides identifiee par la DRIEAT. L'enveloppe d'alerte la plus proche se trouve a environ 1.5 km au sud-est du site.
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	- PPRI : le site n'est pas concerne par le PPRI des Hauts-de-Seine approuve le 9 janvier 2004, modifie en 2017, sur les risques lies aux inondations ; - PPRMT : le site est dans un perimetre de prevention des risques de
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	- PPRN R111.3 sur la commune Nanterre, approuve le 07 aout 1985 - PPRT : approuve le 30 mai 2011 pour le depot petrolier CCMP depuis 1930, est localise a environ 5 km du site. Le depot petrolier est un lieu de stockage
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site se trouve dans le perimetre d'une servitude d'utilite publique, relative a la securite publique, PM2 - Terrains pollues par exploitation d'une installation. Cependant, le diagnostic environnemental complementaire GINGER BURGEAP du 15 septembre 2026, realise pour le projet de logements avec deux niveaux de sous-sol, n'a identifie aucun impact dans les sols analyses ni aucune zone de
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet est situe a l'aplomb de la ZRE de l'Albien-Neocomien. Il s'agit toutefois d'un aquifere captif profond, dont les niveaux albiens sont rencontres dans ce secteur a environ 500 a 600 m de profondeur. Compte tenu de cette profondeur, les travaux superficiels et les fondations usuelles du projet ne sont pas susceptibles d'intercenter cette nappe.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage AEP ni perimetre de protection rapprochee identifie dans le site. Les points de prelevement AEP les plus proches sont situes a 2,4 et 2,7km, sans prelevements declares, 2023.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe a proximite d'un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est la Terrasse et la Forteresse du Mont-Valerien a environ 1,7 km au sud-est ou l'ensemble de quartiers urbains localise localise a 2 km au sud-ouest du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches du site correspondent a deux Zones de Protection Speciale : - Les sites de Seine-Saint-Denis (FR1112013), 8 km au nord-est. - L'etang de Saint-Quentin en Yvelines (FR1110025), 20 km au sud-ouest. Ces deux ZPS sont eloignees du site de projet et il n'y a pas d'enjeu.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche est celui de Moulin de Chantecoq et ses abords a Puteaux, situe a environ 1,1 km au sud-est de la zone d'etude. Compte tenu de l'eloignement important par rapport au site du projet et de la densite urbaine, aucun impact n'est attendu.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'eau potable distribuee par l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Defense et dont la gestion releve de Seneo (ancien SEPG), provient de prelevements de la Seine via la station Pages, a Suresnes, et de nappes de reinfiltation situees en bord de Seine, au Pecq-Aubergenville et a Villeneuve-la-Garenne. La distribution d'eau potable sur la commune de Montfermeil represente 5,4 millions de m³ par an.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet prévoit deux niveaux de sous-sol, mais il n'aura pas d'impact sur les masses d'eaux souterraines, etant donne qu'un piezometre de 17,5 m de profondeur sur la parcelle n'a pas revele la presence d'eaux souterraines. Le projet se situe en zone de risques faibles de remontees de nappes. Le secteur d'etude ne renferme pas de sensibilite particuliere vis-a-vis de la protection des eaux de surface ou des eaux souterraines. Les
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les terrassements lies aux deux niveaux de sous-sol conduiront a l'excavation d'environ 3 310 m³ de terres (estimation du Diagnostic environnemental du milieu souterrain, GINGER BURGEAP, 2026). Des depassements des criteres d'acceptation en ISDI ont ete releves ponctuellement pour la fraction soluble et les sulfates, ainsi que pour l'antimoine sur eluat. Les deblais sont traités et réutilisés sous validation des
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒ ☐	☐ ☒	Au droit des futurs espaces verts, un recouvrement de 30 cm de terres saines ou un revetement enrobe sera mis en place conformement a la recommandation du diagnostic 2026. afin de limiter le contact direct avec les Des terres excavees issues d'autres chantiers pourraient etre amenees sur le secteur de projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'eau potable distribuée par l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Defense et dont la gestion relève de Seneo (ancien SEPG), provient de prélèvements de la Seine via la station Pages, à Suresnes, et de nappes de recharge situées en bord de Seine, au Pecq-Aubergenville et à Villeneuve-la-Garenne. La distribution d'eau potable sur le territoire de Nanterre représente 5,4 millions de
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le Schema Regional de Coherence Ecologique, approuvé le 26/09/2013, n'identifie aucun corridor ou réservoir de biodiversité au droit du site de construction. Le diagnostic biodiversité flash du 30/09/2026 décrit une friche herbacée de 2 348 m ² , sans habitat patrimonial ni espèce menacée identifiée. Les travaux supprimeront cette friche et l'habitat du Criquet duettiste, espèce commune non protégée. Trois plantes envahissantes
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches du site correspondent à deux «Zones de Protection spéciale (ZPS)» : - Les sites de Seine-Saint-Denis (FR1112013), 8 km au nord-est. - L'étang de Saint-Quentin en Yvelines (FR1110025), 20 km au sud-ouest ; Ces deux ZPS sont éloignées du site de projet et de ce fait non impactées par le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Selon le PLU de Nanterre, le projet est situé dans la zone Ubb : une zone urbaine mixte, y sont autorisées les zones à destination d'habitations, de commerces et de bureaux. Le projet s'inscrit au sein du quartier parc Nord, qui avait fait l'objet d'une opération d'ensemble. L'emprise est toutefois occupée par une friche herbacée anthropique, qui sera supprimée par les travaux. Cette
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est soumis à aucun PPRT. Le site SEVESO le plus proche est la Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière (CCMP) localisée à environ 5 km du site. Le projet n'est pas concerné par le périmètre d'exposition aux risques. Aucun ICPE n'est identifié dans le périmètre ou à proximité.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	PPRMT : le site est dans un périmètre de prévention des risques de mouvements de terrain liés aux anciennes carrières. Cependant, le certificat sur les carrières obtenu le 15 mai 2017 de l'inspection générale des carrières certifie que le site se trouve en dehors d'une zone de carrières connues. PPRI : Le site n'est pas concerné par le PPRI des Hauts-de-Seine approuvé le 9 janvier 2004, modifié en 2017 par les dispositions
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	En phase chantier et en phase exploitation, des dispositions seront prises pour prévenir, éviter et gérer les risques de pollution des sols et des eaux souterraines. Le projet a vocation résidentielle ne
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, le trafic de poids lourds lie aux déblais et aux approvisionnements sera encadré pour limiter les nuisances. En exploitation, les 135 places de stationnement devraient générer 50 à 55 UVP/h aux heures de pointe, soit 3,3 à 3,7 % de la capacité du boulevard de Pesaro (estimée à 1 500 UVP/h). Le seuil de saturation pour considérer une route congestionnée est >90%. Les taux de saturation actuels, inférieurs à 50 %.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, différentes sources de bruit sont identifiées, notamment dans les phases de fonctionnement d'engins lourds. En phase d'exploitation, le projet ne prévoit pas d'activités sources de nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site de l'opération est également inclus dans le périmètre de classement acoustique identifié au plan n° 2d du PLU, en raison de la proximité du Bd. De Pesaro, situé au nord et classé en catégorie d'infrastructure 2.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Le projet est susceptible de générer des nuisances olfactives en raison de la nature du commerce en rez-de-chaussée destiné à la restauration. Cependant, des mesures sont prises pour réduire les émissions.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune source de nuisances olfactives n'a pas été repérée autour du site.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux de terrassement et d'excavation liés aux deux niveaux de sous-sol peuvent engendrer de faibles vibrations, cependant, des dispositions seront prises dans le cadre du suivi de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations externes.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des émissions lumineuses gênantes pour les riverains. Il n'est pas concerné par une mise en lumière de la façade. Les éclairages seront avec arrêt partiel pour les espaces extérieurs.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Il sera soumis aux éclairages et au halo lumineux de la ville de Nanterre et plus généralement à celui du site de La Défense.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les émissions générées par le projet correspondent aux émissions de particules et de gaz à effet de serre attendues dans le cadre de l'exploitation d'un immeuble résidentiel. Le projet, dans sa globalité, vise à réduire les émissions via l'efficacité énergétique des aménagements et des constructions : des bâtiments neufs performants respectant la RE2020 et une connexion au RCU.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet engendre le rejet de 20 880 m³/an d'eaux usées, correspondant à 90% de la consommation d'eau potable, liées à sa destination de logements et un commerce. Les eaux usées seront du type séparatif.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le bâtiment sera raccordé aux réseaux communaux d'eaux usées et eaux pluviales présents sous les rues à proximité. Aucun rejet d'eaux usées sera effectué dans le milieu naturel. Les eaux pluviales sont gérées en majorité.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet engendrera des eaux usées et des eaux-vannes générées par les occupants de l'immeuble (sanitaires des logements et du commerce en pied d'immeuble). En phase exploitation, il engendre le rejet d'eaux usées liées notamment au fonctionnement normal des bâtiments. Pour rappel, la consommation liée à l'assainissement du site peut être estimée à environ 20 880 m³/an soit 0,003 % de la capacité de traitement de l'usine Seine-Aval.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le chantier sera à l'origine de la production de déchets de différentes natures (déchets inertes, déchets non dangereux, déchets dangereux). Les terres excavées seront triées et évacuées vers les filières adaptées aux résultats du diagnostic environnemental et aux critères d'acceptation des exutoires. Les justificatifs d'acceptation et de traçabilité seront conservés. Dans sa phase d'exploitation, le projet sera à l'origine d'une évolution des
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'insère dans un espace urbain dense et largement bâti. De nature majoritairement résidentielle, avec un restaurant en pied d'immeuble, il s'inscrit harmonieusement dans son environnement proche, entre les gratte-ciels de La Défense, l'école maternelle Maxime Gorki et les tours Aillaud. Par sa volumétrie et le traitement de ses façades et de sa toiture, le projet reprend aux enjeux d'insertion paysagère. Il ne porte pas
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'insère dans un environnement urbain dense mixte et ne le modifie pas. L'emprise du site est actuellement en friche mais elle abritait un bâtiment de 1 950 m² à vocation de bureau, de type R+1 avec un niveau de sous-sol, jusqu'à 201e, lors de sa démolition. Le projet actuel n'engendre pas de modifications sur les activités humaines ni sur l'usage du sol, de part sa nature

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet ILOw sont susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets environnants. Le secteur est concerné par un AMI, lancé par la Ville de Nanterre visant à redynamiser les Tours Aillaud, ainsi que par les aménagements futurs avoisinants de la ZAC Seine-Arche. Ces effets peuvent être cumulés avec d'autres projets : - Le Croisant (Nanterre, 92) : avec une livraison prévue pour 2029 et d'une superficie de 3,70 ha, le projet prévoit le réaménagement du Bvd de Pesaro en boulevard urbain, démolition des parkings silos. Construction de 41 700m² de logements mixtes, 17 000m² de bureaux, une école de 6 500m² et 5 500m² d'équipements publics. - La rose de Cherbourg (Puteaux, 92) : réalisée en 2023, et d'une superficie de 4,82 ha, le projet vise le réaménagement du boulevard circulaire Sud de La

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une évaluation des incidences du projet sur les différentes thématiques environnementales a été réalisée et est présentée à l'annexe 8 sous forme de cartographies. Les études et analyses disponibles mettent en évidence des incidences environnementales maîtrisées pour le projet ILOW. S'agissant des risques naturels et technologiques, le terrain n'est pas situé en zone inondable ni dans le périmètre d'exposition d'un PPRT. Bien qu'il se trouve dans un secteur couvert par un PPMT lié aux anciennes carrières, les éléments géotechniques disponibles n'ont pas identifié de risque significatif lié aux carrières sur site. Les sols sont compatibles avec les usages de logements et de commerce prévus. Selon le diagnostic de GINGER du 15 septembre 2026, les espaces verts seront recouverts de 30 cm de terres saines au minimum,

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet s'inscrit dans une démarche de certification environnementale ambitieuse NF Habitat Niveau de base + Territorialisation Ville de Nanterre, qui exige que les nuisances associées au projet soient traitées et réduites que ce soit en chantier ou en exploitation. Tout en offrant un cadre de vie qualitatif et sain pour les usagers. De la même manière, une étude acoustique a été réalisée sur l'ensemble des façades afin de déterminer les meilleures solutions d'isolation pour lutter contre les nuisances sonores. De plus le projet présente des espaces qualitatifs, avec une quasi totalité de la surface de la parcelle végétalisée en comptant des espaces de pleine terre, un cœur d'îlot végétalisé avec 60cm de terre végétale et une toiture végétalisée dans sa totalité sauf espaces techniques. Pour les sols, le projet prévoit un recouvrement de 30 cm de terres saines au droit des futurs espaces verts, ou un revêtement enrobé, ainsi qu'un tri des déblais, leur orientation vers des exutoires autorisés et la traçabilité des évacuations. L'étude aérodynamique conclut que le projet n'a pas d'impact sur les mouvements aérodynamiques du quartier. Cependant, les mouvements de vent étant très faibles sur le périmètre de projet, cette étude conseille l'intégration de logements traversants et l'intégration des VMC double flux. Le projet prévoit des espaces végétalisés. Le diagnostic biodiversité préconise, en complément, la protection des plantations périphériques, un calendrier de débroussaillage adapté, la gestion des plantes envahissantes avec surveillance pendant trois ans, ainsi qu'un éclairage limité, des vitrages anticollision et une gestion écologique des espaces verts. Les éventuelles mesures d'évitement/réduction de l'étude air et santé seront traitées dès la réception des résultats de l'étude.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est déjà urbanisé et se trouve dans un milieu dense en limite de La Defense. Le trafic supplémentaire généré par le projet sera faible au regard de l'environnement urbain dense et de l'état actuel du secteur. Le site n'est soumis ni aux risques technologiques ni aux risques naturels. Ainsi, pour les raisons rappelées ci-dessus, ce projet ne justifie pas, selon notre diagnostic, une évaluation environnementale. Le diagnostic de sols de septembre 2026 n'a identifié aucun impact dans les échantillons analysés. Il conclut à la compatibilité du milieu souterrain étudié avec l'usage projeté. Les recommandations relatives au recouvrement des espaces verts et à l'orientation des déblais seront appliquées. Le site n'est concerné par aucun périmètre de protection au titre des paysages ou du patrimoine bâti. Il s'agit d'un projet visant

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)